

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: DELABRE Georges

Le mardi 2 septembre 2025

Représentant l'association : MOZAIQUE Art(s) et Culture(s)

En qualité de : Président

Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Concert « Soir de Swing »

Adresse de la manifestation : Salle Auditorium

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 04/10/2025 de 19h30 à 22h30.

A R R Ê T E

ARTICLE I – Monsieur DELABRE Georges **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle Auditorium à PÉRONNAS le :

Samedi 04/10/2025 de 19h30 à 22h30

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur DELABRE Georges, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mardi 2 septembre 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

